



ZONE DE DISTRIBUTION : SECTEUR MONTIGNY-FESSANVILLIERS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

Eau de bonne qualité bactériologique. Eau non conforme en nitrates. Compte tenu des teneurs en nitrates, il est recommandé de ne pas consommer l'eau pour les femmes enceintes et les nourrissons. Un contrôle renforcé est mis en place pour suivre l'évolution de ce paramètre. La collectivité s'est engagée à résoudre cette situation. Le secteur de Montigny-Fessanvilliers a eu une interconnexion intégrale avec le secteur de Brezolles en 2023. Ce dernier a été classé A en bactériologie - C en nitrates (moyenne 55,1 mg/l - max 58 mg/l) - A en pesticides - A en fluor (moyenne et max 0,07 mg/l) - dureté (moyenne 28,1° f - max 28,9° f).

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA VARENNE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (BEROU-LA-MULOTIERE, FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS, MONTIGNY-SUR-AVRE), soit 768 personnes. Le responsable des installations est : « SIADEP DE LA REGION DE BREZOLLES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIADEP DE LA REGION DE BREZOLLES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023**

NITRATES

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **51 mg/L**
Valeur maxi : **56 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

interconnexion en 2023 avec le secteur de Brezolles classé A

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **178**
Valeur maxi : **0,557 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,07 mg/L**
Valeur maxi : **0,07 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **22,4 °f**
Valeur maxi : **22,4 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/08/2024

UDI 028001189

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.